



Recu le 26 MAI 1999  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.800.000 F

SIÈGE SOCIAL ET USINE :

Route de Saint-Pierre-en-Val, 76260 EU

Tél. 02 35 50 50 70 - Fax Tech. : 02 35 50 50 87 - Adm. : 02 35 50 50 88

R.C. 325 850 303 (58 8 30) - SIRENE 325 850 303 00018 - C.C.P. Rouen 2035.02 B - TVA FR 53 325850303

RAQ 2

AQF 2

QUALIFAS AFAQ N° 1989/01



FONDERIE D'ALUMINIUM - TOUS ALLIAGES - USINAGE - TRAITEMENTS DE SURFACES - ALLIAGES "AGIAL"

**Jean Claude Joubert**  
**Président du Conseil de**  
**Surveillance**  
**SIVAL**

à

**Mr Liotard**  
**Président du Conseil**  
**d'Administration**

**ACF MECANIQUE**  
**BP 109**  
**76403 FECAMP CEDEX**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES  
Dépôt  
N° 2000 B 312  
24/11/2000  
A 182

Eu, le 17 mai 1999

JCJ/MJD

**Objet : Représentation permanente de la Sival - Administrateur**

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir noter que désormais la représentation permanente de la Sival sera assurée par Monsieur Gérard Carbo, Président du Directoire de la Sival, en remplacement de Monsieur Jean-Claude JOUBERT.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président Directeur Général

Jean Claude Joubert

1. — Nos marchandises sont prises à l'usine et voyagent aux risques et perils de l'acheteur. Nos emballages sont facturés.
2. — Aucune réclamation n'est admise si elle n'est pas produite dans la huitaine qui suit la réception.
3. — Nos factures sont payables à EU; nos traites ne sont pas une dérogation au lieu de paiement.
4. — En cas de contestation, le Tribunal de EU sera seul compétent.
5. — "Nos conditions de ventes sont les Conditions Générales de Ventes des Fonderies Européennes, dont vous avez reçu un exemplaire. La clause de réserve de propriété dont il est fait état à l'article 23 signifie que le transfert de propriété des pièces que nous vous livrerons n'interviendra qu'après parfait règlement du paiement de leur prix et que jusqu'à leur règlement intégral, vous en serez dépositaires sans pouvoir les transformer ni les revendre, sauf accord exprès de notre part, ajoutant que vous êtes garants de leur bonne conservation."

**COURRIERS NORMANDS**  
Société Anonyme au capital de 1.030.000 F  
Siège social : 3, Boulevard Ampère - 13000 MARSEILLE  
563 821 578 RCS MARSEILLE

**A.C.F. MECANIQUE**  
36, Rue du Précieux Sang  
76400 FECAMP

Rueil-Malmaison, le 26 Avril 1999

Monsieur le Président du Conseil d'Administration.

Pour les raisons que nous vous avons exposées verbalement, nous vous confirmons que la Société COURRIERS NORMANDS se voit au regret de démissionner de ses fonctions d'Administrateur de votre Société, à compter de ce jour.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Administration, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Le Président du Conseil d'Administration**  
**Claude STEINMETZ**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Claude Steinmetz', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

**A.C.F. MECANIQUE**  
**Société Anonyme au capital de 1.500.000 F**  
**Siège social : 36, Rue du Précieux Sang - 76400 FECAMP**  
**351 223 649 RCS FECAMP**

---

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 11 MAI 1999**

---

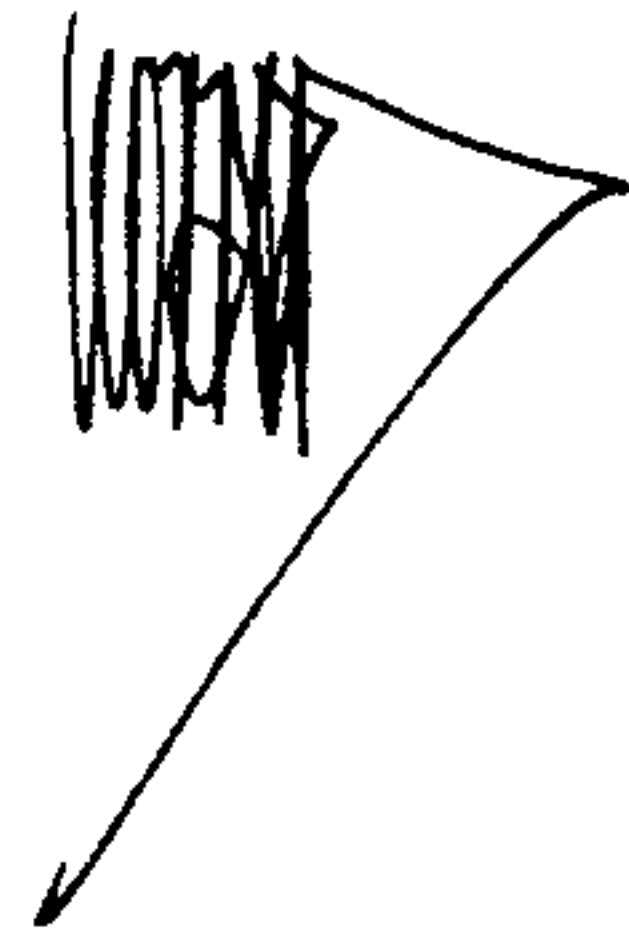
**DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR**

Le Président informe le Conseil de la démission de la Société COURRIERS NORMANDS de ses fonctions d'Administrateur par courrier en date du 26 Avril 1999.

Le conseil prend acte de cette démission.

---

*Pour Extrait Certifié Conforme*

A handwritten signature, appearing to be 'J. M. M.', is written above a large, bold checkmark that extends from the signature area towards the bottom left of the page.